



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

Budget 2025

Message

Villars-sur-Glâne, le 9 novembre 2024

1	Table des matières	
2	Budget de résultats	4
2.1	Charges	5
2.2	Récapitulatif des participations communales	7
2.2.1	Augmentation modérée des participations communales par rapport au budget 2024 7	
2.2.2	Evolution des participations communales	8
2.3	Administration générale (rubrique 0)	10
2.4	Bataillon Sarine (rubrique 15)	14
2.5	HMS et Foyer de jour (rubrique 41)	16
2.5.1	Information	16
2.5.2	Analyse des comptes.....	17
2.6	Service d'aide et soins à domicile (rubrique 421).....	18
2.6.1	Information	18
2.6.2	Analyse des comptes.....	18
2.7	Service des ambulances (rubrique 422)	20
2.8	Centre de coordination (rubrique 490).....	21
2.9	PassePartout Sarine (rubrique 533)	23
2.10	Commission des indemnités forfaitaires (rubrique 579).....	23
2.11	Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS) (rubrique 950)	24
3	Budget d'investissement.....	24
3.1	Mise en place d'un intranet RSS - CHF 45'000.-.....	24
3.2	Remplacement des tablettes - CHF 175'000.-	24
3.3	Remplacement de la suite Office 2016 - CHF 105'000.-	24
3.4	Extension du système de gestion des accès - CHF 60'000.-.....	25
3.5	Remplacement des équipements réseaux des antennes SASDS - CHF 18'000.-..	25
3.6	Achat de 2 vélos électriques pour le SASDS - CHF 13'000.-	25
3.7	Crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle caserne pour le secteur de Sarine Nord - CHF 400'000.-	26
3.8	Crédit de construction pour la nouvelle caserne à Marly - CHF 5'774'000.-	26
3.9	Adaptations techniques chariots de soins HMS - CHF 22'700.-	26
3.10	Achat de 10 matelas à air anti-escarres - CHF 12'600.-	26
3.11	Achat de système d'alarme pour lit HMS - CHF 7'600.-.....	27
3.12	Remplacement d'un appareil de réanimation Lukas - CHF 18'000.-	27
3.13	Achat d'un nouveau brancard pour MESA 54 - CHF 62'000.-	27

3.14	Remplacement de l'ambulance MESA 54 - CHF 250'000.-	28
3.15	Remplacement des radios POLYCOM (étape 2) - CHF 34'000.-	28
3.16	Acquisition d'un système de Quality Management - CHF 35'000.-.....	28
3.17	Achat de 6 vélos électriques pour la compagnie Fribourg - CHF 38'000.-	29
4	Conclusions	29

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.

Préambule

Le budget 2025 est le dixième budget élaboré pour le Réseau santé de la Sarine (RSS). Nous rappelons qu'il incorpore les entités fusionnées selon les statuts adoptés le 3 juin 2015 par l'Assemblée des délégués. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Fondation pour l'aide et les soins à domicile a été dissoute et intégrée dans le Réseau santé de la Sarine.

Dès l'année 2023, les charges et les produits de l'ensemble des sapeurs-pompiers des communes du district de la Sarine font également partie du compte de résultat du RSS.

Le Réseau santé de la Sarine a une seule comptabilité avec un seul bilan. Il intègre les services principaux suivants :

- Services transversaux :
 - ⇒ Direction générale
 - ⇒ Finances
 - ⇒ Ressources humaines, formation et communication
 - ⇒ Affaires juridiques et administration
 - ⇒ Systèmes d'informatique et des télécommunications
 - ⇒ Maintenance et véhicules
- Bataillon Sarine
- Home médicalisé de la Sarine (HMS) comprenant le Foyer de Jour et la Rose d'Automne
- Service d'aide et de soins à domicile (SASDS)
- Service d'Ambulances (SAS)
- Centre de coordination (CC)
- Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS)
- Commission des indemnités forfaitaires (CIF)

La mise à disposition du personnel du Réseau pour le PassePartout Sarine ainsi que le rattrapage des frais financiers des EMS ont été comptabilisés de manière explicite sans pour autant être considérés comme un service en tant que tel.

La présentation du plan comptable reprend comme base de travail le plan comptable MCH2 (Manuel de comptabilité harmonisé 2). La structure comptable présentée correspond à la structure organisationnelle et hiérarchique du Réseau.

2 Budget de résultats

Alors que les législatures précédentes ont permis de rattraper le déficit historique de lits médicalisés dans le district, la nouvelle stratégie mise en place par le Comité vise à renforcer la prise en charge ambulatoire (aide et soins), moins onéreuse et plus proche des aspirations de la population, et à contenir l'évolution des frais financiers induits par la prise en charge stationnaire (EMS). Comme expliqué dans le cadre du plan financier, cette stratégie présentée lors des dernières assemblées des délégués vise à répondre à l'augmentation constante des personnes âgées de plus de 80 ans (3700 en 2013 et 4733 en 2022) par une augmentation ciblée des EPT dans les soins à domicile.

Durant la phase des travaux de rénovation et d'agrandissement du HMS, le nombre de résidents est passé de 140 à 108. Le personnel des soins et de l'hôtellerie a été diminué en conséquence. Malgré cela, le HMS sera déficitaire pendant toute la phase des travaux.

Dans ce cadre, les augmentations (+ CHF 564'300.-) budgétées en 2025, par rapport à 2024, (votées en décembre 2023), ne tiennent pas compte de la hausse de CHF 650'000.- liée aux indemnités forfaitaires (voir ci-dessous). En tenant compte de cette augmentation, le budget 2025 du RSS est en diminution de CHF 85'700.00. Les montants facturés aux communes du district s'expliquent principalement pour les raisons suivantes :

- Bataillon Sarine : une baisse de plus de 8% par rapport au budget 2024,
- SASDS : augmentation de 2 EPT,
- Commission IF : augmentation des indemnités versées de CHF 1'110'100.-, liée principalement au fait que le budget 2024 ne contenait pas l'augmentation de l'indemnité maximum imposée par le Conseil d'Etat, passant de CHF 25.- à CHF 35.-/par jour pour un coût supplémentaire de CHF 650'000.-. Cette information avait été communiquée lors de l'assemblée des délégués du mois de mai 2024.
Dès lors, la différence entre le budget 2024 modifié et le budget 2025 s'élève à CHF 460'100.-
- CODEMS : une diminution des frais financiers des EMS de la Sarine de CHF 881'000.- lié à une anticipation d'une baisse des taux d'intérêts ainsi que le remboursement lié au rattrapage des frais financiers à certains EMS, ce qui impliquent une baisse des amortissements.
En lien avec l'augmentation des frais financiers hors Sarine, ce montant est lié au manque de place dans les homes de la Sarine (pour env. 100 places) ainsi qu'une anticipation de l'augmentation du coût des frais financiers moyens.

2.1 Charges

Les charges du Réseau sont réparties comme suit :

	Budget 2025	%	Budget 2024	%
Charge de personnel	37 588 100	56,86	37 181 600	57,35
Autres charges d'exploitation	6 902 500	10,44	6 635 300	10,23
Amortissements et frais financiers propres aux activités du RSS	1 592 600	2,41	1 361 400	2,10
Frais financiers CODEMS et rattrapage financier <i>Les frais financiers du HMS sont présentés dans la rubrique ci-dessus</i>	12 827 800	19,40	13 760 000	21,22
Indemnités forfaitaires	7 201 200	10,89	5 900 000	9,10
TOTAL	66 112 200	100,00	64 838 300	100,00

Le tableau ci-dessus démontre que les charges du RSS sont composées principalement de charges liées au personnel et des frais financiers. **Il est à noter que ce budget ne tient pas compte d'une augmentation de l'échelle des traitements liée au renchérissement.** Les frais financiers pour la CODEMS et les indemnités forfaitaires découlent de la loi cantonale. Le Comité et la direction du RSS ont une influence limitée sur la progression de ces charges.

Le tableau ci-dessous vous permettra de constater les différentes variations d'EPT par service.

Service	Budget 21	Budget 22	Budget 23	Budget 24	Budget 25	Budget 26	Budget 27	Budget 28	Budget 29
RSS Direction et stratégie	1,00	1,00	1,00	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20
RSS Finances	3,30	3,40	3,60	4,30	4,30	4,30	4,30	4,30	4,30
RSS RH et formation et com	2,70	3,30	3,30	4,60	4,60	4,60	4,60	4,60	4,60
RSS juridique, admin.	3,30	3,00	3,10	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80
Réception				1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20
RSS informatique et télécom.	2,00	2,00	3,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
RSS infrastructure et achats	3,60	3,90	3,80	3,80	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Total RSS	15,90	16,60	17,80	20,90	20,10	20,10	20,10	20,10	20,10
HMS direction	1,00	1,00	1,00	1,45	1,45	1,45	1,45	1,45	1,45
HMS direction infirmier chef	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70
HMS soins et animations	99,10	71,30	71,30	71,50	71,10	70,90	95,00	95,00	95,00
Surdotation travaux		5,70	5,70	5,80	3,40	3,40	-	-	-
HMS cuisine	12,10	10,10	10,10	10,10	10,10	10,10	12,10	12,10	12,10
HMS restaurant	2,00	1,00	-	-	1,10	1,10	2,00	2,00	2,00
HMS intendance	15,20	9,30	8,60	8,60	8,60	8,60	15,00	15,00	15,00
HMS foyer de jour	2,00	2,20	2,00	2,10	2,10	1,20	2,10	2,10	2,10
Total HMS (yc RDA)	132,10	101,30	99,40	100,25	98,55	97,45	128,35	128,35	128,35
SAS direction admin	3,10	3,10	4,00	4,00	3,10	3,10	3,10	3,10	3,10
SAS SMUR	2,88	3,60	2,88	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
SAS soins	25,27	25,15	25,27	25,27	26,27	26,27	26,27	26,27	26,27
Total SAS	31,25	31,85	32,15	32,27	32,37	32,37	32,37	32,37	32,37
Pompiers	-	1,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Pompiers	-	1,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
SASDS tertiaire (dont clinic.)	48,50	53,50	63,00	64,00	65,00	67,00	69,00	71,00	73,00
SASDS secondaire CFC	47,50	52,50	50,00	52,00	53,00	55,00	57,00	59,00	61,00
SASDS secondaire sans CFC	17,00	17,00	16,00	17,00	17,00	17,00	17,00	17,00	17,00
SASDS tertiaire diététicienne	1,00	1,00	1,00	1,00	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10
SASDS ergothérapie	3,80	4,00	4,40	4,40	4,40	4,40	4,40	4,40	4,40
SASDS direction admin	2,70	2,70	2,70	4,35	4,25	2,55	2,55	2,55	2,55
SASDS intendance	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35
Total SASDS	120,85	131,05	137,45	143,10	145,10	147,40	151,40	155,40	159,40
Centre de coordination	4,00	4,00	4,00	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50
Total Centre de coordination	4,00	4,00	4,00	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50
RSS total	304,10	285,80	300,80	311,02	310,62	311,82	346,72	350,72	354,72

Ce tableau ne tient pas compte des apprentis et des civilistes. En 2025, le Réseau emploiera 20 apprentis. Il y aura également 7 postes de civilistes et stagiaires qui ont été intégrés au budget.

Nous vous rappelons que les charges du personnel soignant pour les EMS sont prises totalement en charge par le canton.

L'augmentation de 2 EPT pour le SASDS soins est en lien avec le plan de couverture des besoin 2021-2025.

Aucune augmentation à signaler dans les services transversaux.

Les recettes du Réseau sont réparties comme suit :

	Budget 2025	%	Budget 2024	%
Facturation et encaissements des taxes	25 263 000	78,52	24 331 900	77,53
Revenus divers	595 100	1,85	599 300	1,91
Revenus financiers	40 000	0,12	18 000	0,06
Subventions cantonales, encaissements des frais financiers des EMS des districts hors Sarine et refacturation à des tiers	6 276 500	19,51	6 435 500	20,51
TOTAL	32 174 600	100,00	31 384 700	100,00

Malgré l'augmentation des charges, les recettes « propres » du RSS sont stables. En effet, les principales augmentations de charges sont en lien avec la CODEMS et la commission IF. La CODEMS ne génère que peu de recettes propres. La commission IF est entièrement à charge des communes.

Il est à noter que le prix de pension pour le HMS est maintenu à un montant journalier par résident de CHF 108.-. Nous tenons à vous rappeler que le Conseil d'Etat aurait dû augmenter le montant journalier à CHF 110.16 en 2024 s'il avait compte tenu du renchérissement accordé aux collaborateurs.

2.2 Récapitulatif des participations communales

2.2.1 Augmentation modérée des participations communales par rapport au budget 2024

Par rapport au budget 2024, le budget 2025 augmente les montants facturés aux communes du district de CHF 564'300.-, soit une augmentation de 1,7% (CHF 33'624'700.- pour le budget 2025 par rapport au montant de CHF 33'060'400.- figurant au budget 2024).

L'augmentation de la participation communale liée au SASDS est de CHF 195'600.-. Elle est due principalement à l'augmentation de la masse salariale en lien avec les différents paliers ainsi que l'augmentation du nombre d'apprentis.

La participation des communes pour le SAS a diminué de CHF 8'400.-.

L'évolution des charges pour le centre de coordination est liée à l'augmentation des imputations internes.

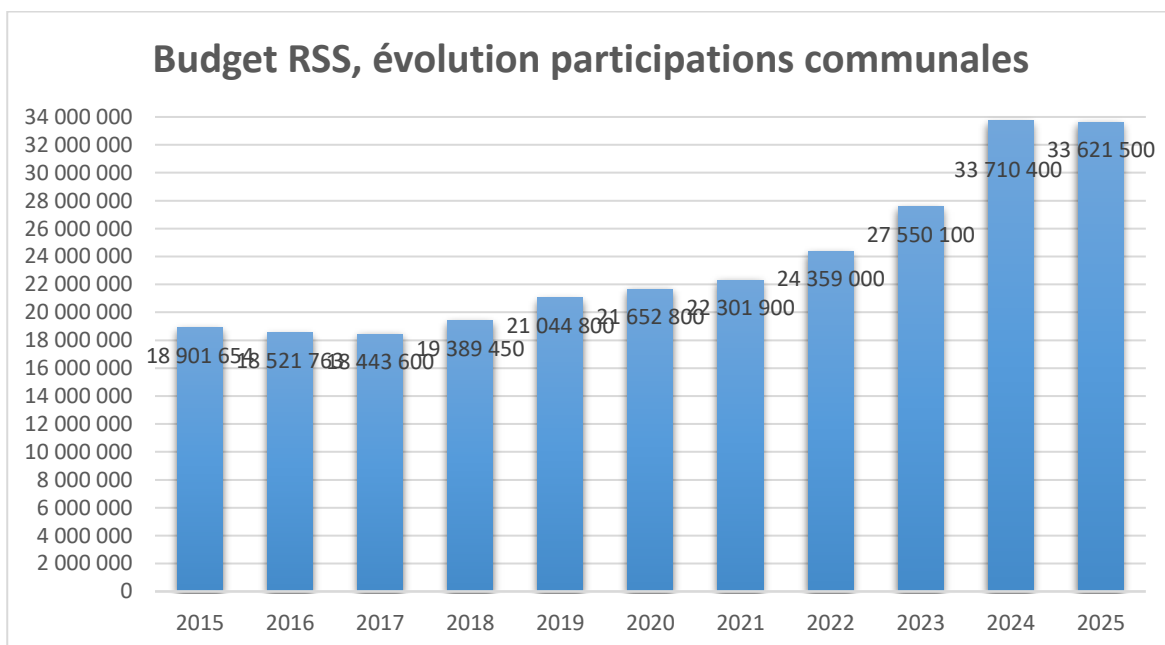
Le paiement des indemnités forfaitaires mis au budget 2025 est de CHF 7'201'200.- contre un montant de CHF 6'091'100.- pour l'exercice passé. Cette augmentation est justifiée par les nombreux nouveaux cas présentés à la commission ces dernières années ainsi que l'augmentation des tarifs (tarif maximum augmenté de CHF 25.- à CHF 35.-).

La CODEMS présente un montant au budget de CHF13'785'200.- (- CHF 556'400.-).

Le HMS présente une perte de CHF 316'100.-. La perte a diminué par rapport à 2024 mais il reste déficitaire en raison des grands travaux de rénovations. De plus, le prix de pension appliqué dans ce budget est de CHF 108.- comme en 2023 et 2024.

2.2.2 Evolution des participations communales

Pour permettre une comparaison dans le temps de l'évolution des budgets du Réseau santé de la Sarine, nous avons repris les derniers budgets des entités ACSMS, Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine, la CODEMS et la Commission des indemnités forfaitaires, et les avons cumulés. Le graphique ci-dessous regroupe ainsi le HMS, le SASDS, le SAS, le Centre de coordination, le PassePartout Sarine, la Commission des indemnités forfaitaires, la CODEMS, le rattrapage des frais financiers des EMS et la nouvelle direction « Bataillon Sarine ».



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Différence 2015-2024
HMS	385 250	161 400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-385 250
Bataillon Sarine								143 300	2 555 500	2 724 600	2 498 200	2 498 200
SASDS	4 159 349	4 246 734	4 295 000	4 683 900	4 960 300	5 418 600	5 705 300	5 933 800	6 727 900	7 667 900	7 863 500	3 704 151
SAS	1 781 300	1 362 350	1 182 300	1 152 900	1 498 100	1 508 500	1 507 700	1 420 200	1 497 600	1 565 500	1 557 100	-224 200
Centre de coordination	-	-	-	412 050	408 300	439 300	492 200	508 700	524 400	607 500	629 300	629 300
PassePartout Sarine	42 000	40 800	41 200	44 100	57 000	57 300	56 300	56 000	58 200	62 200	87 100	45 100
Commission IF	2 725 000	3 054 700	3 234 100	3 893 000	4 007 200	4 429 000	4 940 300	5 312 100	5 574 900	6 091 100	7 201 200	4 476 200
										650 000		
CODEMS	9 085 755	8 941 779	8 985 600	8 507 300	9 427 500	9 122 800	8 931 600	10 549 200	10 613 600	14 341 600	13 785 100	4 699 345
Rattrapage frais financiers	723 000	714 000	705 400	696 200	686 400	677 300	668 500	435 700				-723 000
Total	18 901 654	18 521 763	18 443 600	19 389 450	21 044 800	21 652 800	22 301 900	24 359 000	27 550 100	33 710 400	33 621 500	14 719 846

Le total des charges pour les communes est passé de CHF 18'901'654.- en 2015 à CHF 33'621'500.- en 2025 soit une augmentation de CHF 14'723'046.-. Cette augmentation est liée aux sources d'accroissements suivantes :

- Commission des indemnités forfaitaires pour CHF 4'476'200.-.
- Service d'aide et de soins à domicile pour CHF 3'704'151.-.
- CODEMS pour CHF 4'699'445.-.
- Création du centre de coordination pour CHF 629'300.-.
- Création du Bataillon Sarine pour CHF 2'498'200.-.

A noter que l'augmentation des salaires liée au renchérissement décidé par le Conseil d'Etat génère des charges supplémentaires réparties sur l'ensemble des services du RSS. Les taux appliqués depuis la création du RSS sont les suivants :

2017 : 0.40 %	2018 : 0.30 %	2020 : 0.30 %
2021 : 0.25 %	2023 : 2.74 %	2024 : 2.52 %
2025 : 0.00 % (selon infos actuelles)		

Vous trouverez ci-dessous l'évolution par service :

HMS (diminution CHF 385'250.-) : Les budgets du HMS pour les années 2015 et 2016 présentaient des pertes importantes. Dès le budget 2017, le HMS est bénéficiaire. Cette situation est en grande partie due à des réductions importantes au niveau des charges de personnel. Dès l'année 2020, le HMS englobe l'activité de la Rose d'Automne et ceci sans engendrer de pertes pour les communes. La perte 2018 de l'EMS de la Rose d'Automne était de CHF 350'000.-. Bien que les exercices 2024 et 2025 seront déficitaires, il n'est pas prévu, pour l'instant, de demander une participation aux communes.

Bataillon Sarine (augmentation CHF 2'498'200.-) : Ce secteur englobe l'ensemble des charges et des revenus en rapport avec la défense incendie des communes de la Sarine conformément à la LDIS. Le montant ci-dessus correspond uniquement au montant résiduel à charge des communes d'après la clé de répartition voulu selon les nouveaux statuts.

SASDS (augmentation CHF 3'704'151.-) :

- L'augmentation est liée principalement à l'augmentation de l'offre induite par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire, ainsi qu'à la nécessité de rattraper l'important retard du district de la Sarine en terme de dotation, en comparaison interdistrict. Entre le budget 2015 et le budget 2025, le Réseau santé de la Sarine a ainsi engagé 57 nouveaux EPT.
- Une baisse des tarifs dès l'exercice 2020, suite aux modifications de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), engendre une diminution des recettes de l'ordre de CHF 250'000.-. La participation des communes en est donc augmentée pour le même montant.
- En 2022, pour le district de la Sarine, le coût par habitant (subvention communale) pour les soins à domicile s'est élevé à CHF 54.65. Par comparaison, le coût par habitant dans le district de la Glâne s'était élevé à CHF 100.55.

SAS (diminution CHF 224'200.-) : Le budget 2015 était « particulièrement élevé ». Il contenait notamment une charge de leasing pour une nouvelle ambulance qui n'a jamais été achetée. La charge effective en 2015 pour les communes était de CHF 1'534'314.14. Les exercices 2017 et 2018 sont « moindres » par rapport aux autres années. En effet, il n'y avait pas d'amortissements sur les

ambulances, du fait que ces dernières étaient complètement amorties. Dès le budget 2019, des amortissements ont été budgétés pour plus de CHF 100'000.-. Une nouvelle charge de l'ordre de CHF 106'000.- en lien avec le dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs a également été inscrite au budget dès l'année 2019. Sans cette dernière charge, le budget 2021 du SAS est similaire aux chiffres présentés dans le cadre du premier budget du RSS en 2016 et ceci malgré les augmentations annuelles des charges salariales. Le budget 2022 est diminué de près de CHF 100'000.- par rapport à celui de l'année précédente et ceci principalement grâce à l'augmentation des recettes et à la diminution de la prise en charge des frais pour le dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs. Le budget 2023 augmente de CHF 77'400.- par rapport à l'année précédente et ceci principalement en lien avec les charges de personnel. L'augmentation 2024 est aussi liée à des charges de personnel (CHF 83'100.-). Le budget 2025 est très stable, la faible augmentation des charges est entièrement compensée par l'augmentation des recettes ce qui a comme conséquence, une diminution de la participation des communes au fonctionnement du SAS. Ce budget 2025 contient également pour la 1^{ère} fois, la location du bâtiment Batpol à la Ville de Fribourg pour l'installation de la direction Secours.

Centre de coordination (nouveau service pour une charge de CHF 629'300.-) : Le Centre de coordination est un nouveau service qui a vu le jour en 2018. En 2024, ce service emploiera 4.5 EPT dont 0.8 qui sera entièrement refacturé à la commission des indemnités forfaitaires. En 2025, la légère augmentation est due à la refacturation des imputations internes.

PassePartout de la Sarine (augmentation CHF 45'100.-) : La variation de charge entre 2015 et 2024 est principalement due à la prise en charge par le PassePartout d'une partie des frais des locaux et des charges du HMS pour un montant de CHF 12'000.-. Pour 2025, également une augmentation légère dû aux imputations internes.

Commission IF (augmentation CHF 4'476'200.-) : Le nombre de bénéficiaires (proches aidants) est en constante augmentation. A titre informatif, il y a eu 391 bénéficiaires d'indemnités forfaitaires lors du 1^{er} trimestre 2016. Au 30 juin 2023, le nombre de bénéficiaires était passé 705 personnes. Au 2^{ème} trimestre 2024, le nombre s'est élevé à 835, soit une augmentation de 130 bénéficiaires supplémentaires en une année, ce qui représente une augmentation du nombre de bénéficiaires de plus de 18% en douze mois. Ce poste est responsable de la plus grosse part de l'augmentation des participations communales. En 2024 l'indemnité maximale est passée de CHF 25.00 à CHF 35.00 par jour, ce qui a entraîné une augmentation de CHF 650'000.- en plus de l'augmentation annuelle.

CODEMS (augmentation CHF 4'699'445.-) : Malgré la prise en charge dès l'année 2019 des rénovations et des agrandissements des EMS des Martinets et du Gibloux pour CHF 35'000'000.-, la charge pour les communes est restée stable pour la CODEMS jusqu'en 2021. Ces travaux ont permis une augmentation de 55 lits reconnus en Sarine. La baisse des taux hypothécaires est l'un des facteurs qui a permis de maintenir la charge pour les communes au même niveau qu'en 2015. Le budget 2023 enregistre pour la première fois un montant de CHF 1'600'000.- en lien avec les retards d'amortissements des EMS de la Sarine selon décision de l'assemblée des délégués du 25 septembre 2019. Il faut rappeler que ces retards d'amortissements seront facturés sur une période de 5 ans, soit de 2023 à 2027 y compris. En 2019, l'assemblée avait voté un montant maximum de CHF 3'100'000.- par année et durant 5 ans, celui-ci est ramené à CHF 1'600'000.-. Ceci a été réalisé grâce à la mise en réserve des économies faites par le RSS dans les comptes 2018 à 2021, soit CHF 5'931'900.-

L'augmentation 2024 de plus de 3'700'000.- est due à la prise en charge des agrandissements et rénovations des EMS des Chênes à Fribourg et du Manoir à Givisiez. En 2025, les premiers rattrapages des retards d'amortissement et la diminution des taux d'intérêt ont permis de diminuer le budget 2025 par rapport à 2024 de plus de CHF 550'000.-.

2.3 Administration générale (rubrique 0)

Dès l'exercice comptable 2016, le budget intègre la création des services transversaux qui sont répartis par différents services ou secteurs de charges, alors que dans les budgets des années précédentes (jusqu'en 2015), les charges du personnel administratif étaient intégrées directement dans les différentes comptabilités des entités juridiques autonomes.

La répartition des charges des services transversaux dans les services, via les imputations internes, permet d'avoir une meilleure vision des coûts engendrés par les différentes prestations offertes par le Réseau santé de la Sarine.

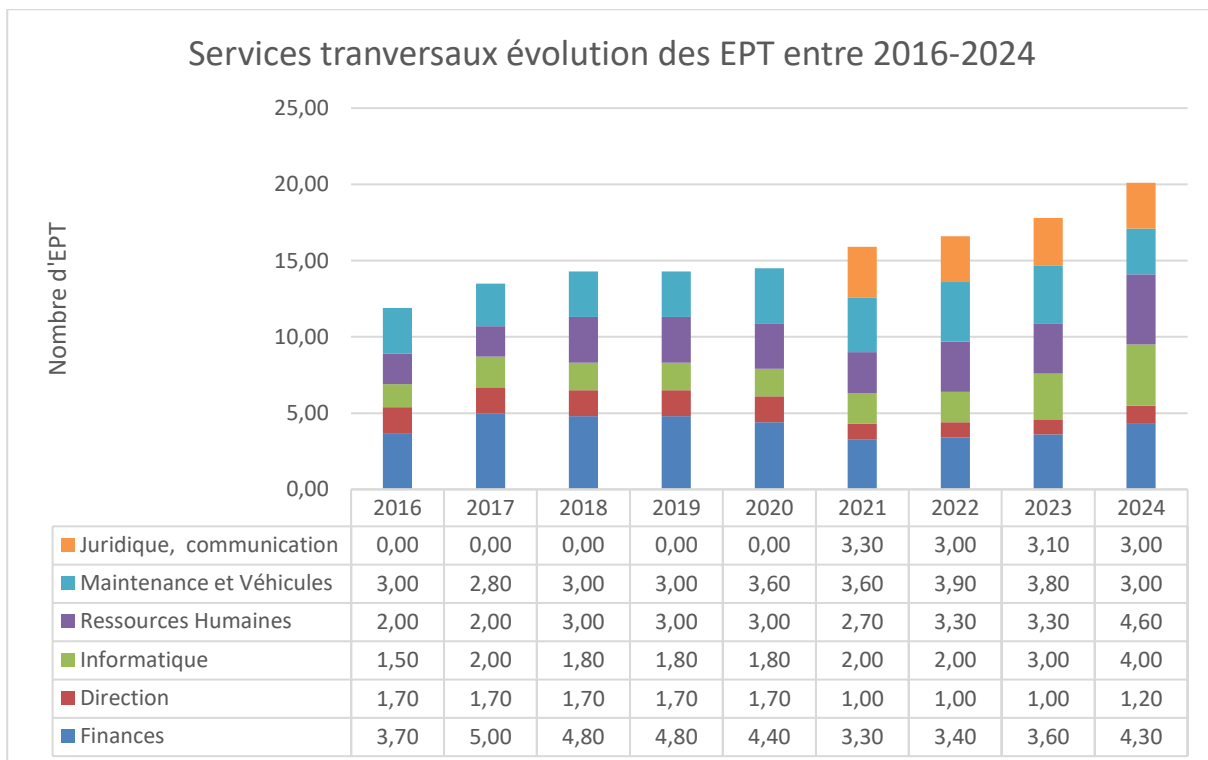
Pour permettre de facturer les charges du personnel des services transversaux, une évaluation des répartitions des temps de travail de chaque collaborateur de l'administration a été faite. Le département des ressources humaines et formation est réparti en fonction du nombre de collaborateurs des autres services.

Rappel

Le Réseau santé de la Sarine est né en 2016 en vue de la mise en place de la nouvelle loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) qui devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Cette entité bâtie sur les bases de l'ACSMS a depuis grandi de manière importante sur deux bases différentes soit par absorption d'autres entités et par l'augmentation interne des prestations. De plus, elle doit aussi gérer la vision à long terme du besoin en EMS sur le territoire du district en relation directe avec les 10 EMS aujourd'hui mandatés.

La croissance interne du RSS

Evolution des EPT des services transversaux de manière détaillée depuis 2016



Pour permettre une comparaison plus objective, il faut sortir l'année 2016 qui était l'année de création du Réseau santé de la Sarine et les structures se sont mises en place petit à petit.

Entre 2017 et 2023, les services transversaux ont augmenté de 4,2 EPT pour passer de 13,5 EPT à 17,8 EPT. Dans cette augmentation, il faut relever qu'en 2021, à la création du service juridique et communication, nous avons créé un nouveau secteur communication doté d'un 0,5 EPT. Le secteur maintenance a été augmenté de 0,60 EPT en 2021 pour permettre de suivre les travaux du HMS. En 2023, le service informatique a été augmenté d'un EPT pour permettre la reprise des 17 infrastructures de pompiers et la gestion de l'informatique du bataillon mais aussi des compagnies de milice. En 2024, les services ont pu bénéficier de plusieurs EPT afin de satisfaire aux nouvelles exigences afin de stabiliser le Réseau.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2025 par rapport au budget 2024.

		Budget 2025	Budget 2024	Ecart
0222.3100.02	Télécommunications	138 000	120 000	18 000
0222.3118.01	Logiciels	434 700	388 300	46 400
0222.3133.01	Cyber sécurité	25 000	-	25 000

Pour les logiciels, il n'y a pas d'achats supplémentaires mais uniquement une augmentation du coût des licences (aucune marge de manœuvre pour l'utilisateur).

Le compte cyber sécurité a été créé afin que le RSS puissent se prémunir des nouveaux risques en matières de cyber-attaques.

		Budget 2025	Budget 2024	Ecart
0225.3151.50	Application plan de mobilité	50 000	-	50 000
0225.4470.01	Location parking	-54 000	-34 000	-20 000

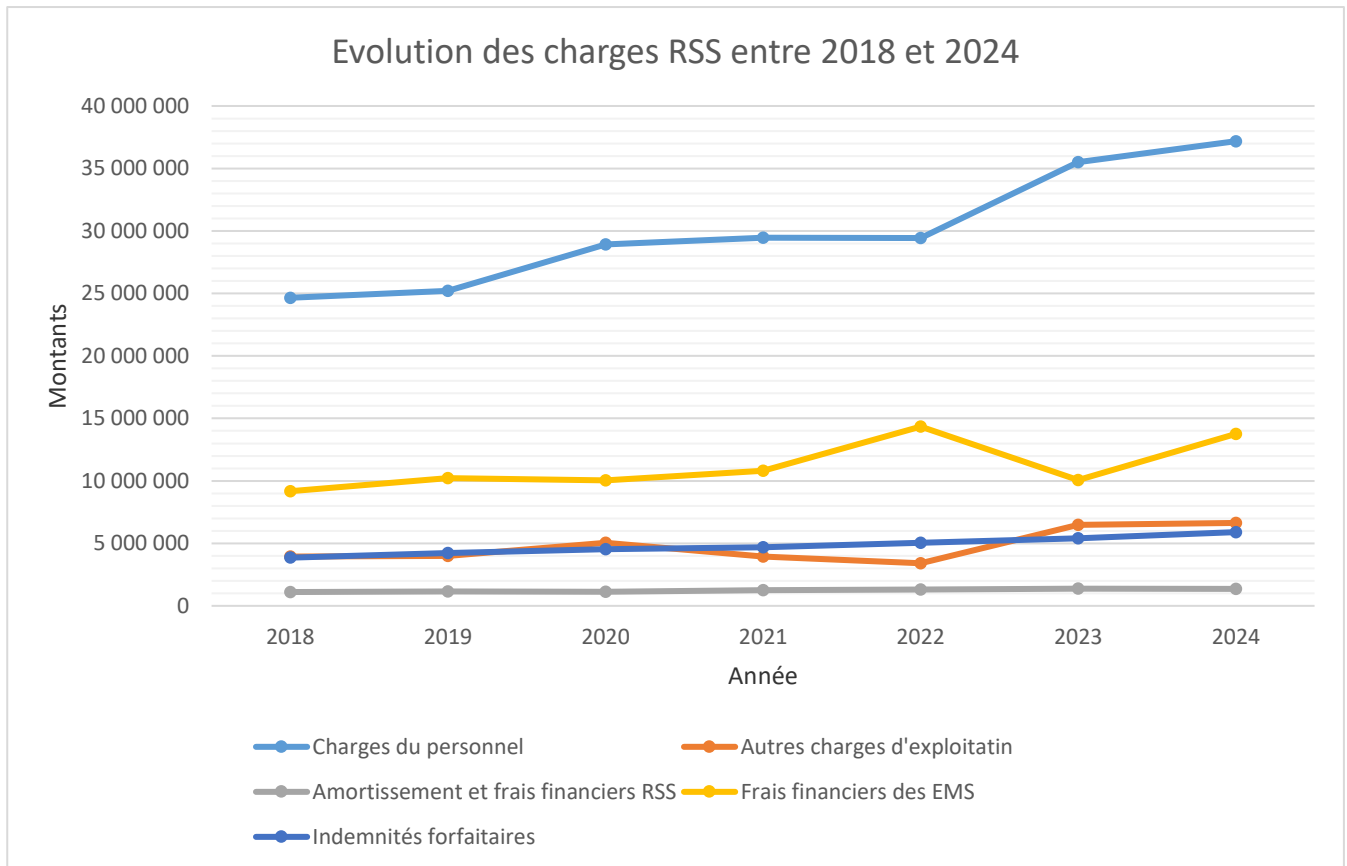
En vertu de la loi sur la mobilité (LMob) du 5 novembre 2022, « Toute entreprise et administration publique de plus de 50 employés (équivalents plein temps durant toute l'année) dispose d'un plan de mobilité afin de définir et optimiser les déplacements qu'elle provoque. » (art. 49 al. 1). Un plan de mobilité d'entreprise est un outil de gestion visant à promouvoir les solutions alternatives aux déplacements en transports individuels motorisés et pour rendre plus efficace et durable les déplacements pendulaires et professionnels des employées et employés ainsi que les autres déplacements et transports d'une entreprise, d'une administration ou d'un site d'activités, tout en répondant aux besoins des usagers. L'objectif est de pouvoir proposer une mobilité adaptée à chaque situation.

Le Réseau santé de la Sarine a élaboré un plan de mobilité centré sur la promotion des transports publics et l'encouragement à la mobilité douce. Ce dernier prévoit différentes mesures concrètes comme le Job Abo, des cours de remise en selle, un équipement mobilité douce ainsi qu'un forfait vélo.

A compter du 1^{er} janvier 2025, l'application de ces différentes mesures générera une dépense nouvelle à hauteur de CHF 50'000.-.

Ce montant sera en parti compensé par l'augmentation des recettes des différents parkings du RSS.

Evolution des charges financières en relation avec l'évolution des EPT des services transversaux



Entre 2018 et 2024, les charges annuelles du RSS ont évolué de CHF 42,7 Mio à CHF 64,8 Mio, soit une augmentation de plus de CHF 22,1 Mio, principalement liées aux charges du personnel.

2.4 Bataillon Sarine (rubrique 15)

Ce secteur, intégré dès l'exercice 2023, englobe l'ensemble des charges et des revenus en rapport avec la défense incendie des communes de la Sarine conformément à la LDIS. Le montant à charge des communes de CHF 2'498'200.- est réparti selon une clé de répartition différente des autres services du RSS, à savoir 50 % selon la population légale et 50 % selon la valeur ECAB des biens.

La taxe d'exemption a été estimée sur une base de 28'500 personnes astreintes pour un montant de CHF 100.- par personne.

Le budget tient compte de 10 EPT professionnels et plus de 700 sapeurs-pompiers miliciens.

La participation communale 2025 diminue sensiblement de CHF 223'400.- par rapport à celle du budget 2024.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2025 par rapport au budget 2024.

		Budget 2025	Budget 2024	Ecart
1500.3010.01	Salaires du personnel du Service du feu	543 100	835 200	-292 100
1500.3010.02	Salairé du personnel administratif	362 000	65 400	296 600

Ces comptes ont été mieux réparti selon la réalité économique. Le cumul des deux années sont presque identiques.

		Budget 2025	Budget 2024	Ecart
1500.3906.01	Imp. Informatique : matériel et marchandises	154 400	141 300	13 100

La principale augmentation est liée aux premiers amortissements sur le matériel informatique acheté en 2024.

		Budget 2025	Budget 2024	Ecart
1500.3913.01	Imp. Finances : salaires et prestations de services	45 000	131 500	-86 500

Ce compte enregistre la diminution de la participation au salaire de l'architecte qui est sous contrat avec l'association des CO pour le suivi des constructions des casernes.

		Budget 2025	Budget 2024	Ecart
1505.4612.00	Taxes d'exemption	2 850 000	2 900 000	-50 000

Le montant au budget 2025 correspond à la facturation effective et définitive de l'année 2023. On constate que les premières estimations n'étaient pas loin de la réalité.

Indicateur de comparaison de coût :

L'intégration du corps des pompiers de la Sarine a commencé en 2023. Nous sommes actuellement à l'établissement du 3^{ème} budget et la deuxième année de fonctionnement touche à sa fin.

Nous vous remettons ci-dessous les chiffres des différents corps de pompiers du canton de Fribourg (source : ECAB) pour l'année 2023.

	Broye			Lac			Sarine		
	Comptes 23	Budget 23	Budget 24	Comptes 23	Budget 23	Budget 24	Comptes 23	Budget 23	Budget 24
Service généraux, autres	737 438.83 CHF	793 400.00 CHF	927 083.08 CHF	1 049 169.80 CHF	1 060 800.00 CHF	1 189 900.00 CHF	1 581 670.33 CHF	1 710 200.00 CHF	2 067 100.00 CHF
Immeuble du patrimoine administratif PA	475 355.00 CHF	500 000.00 CHF	475 000.00 CHF	914 623.94 CHF	837 500.00 CHF	916 900.00 CHF	1 096 955.47 CHF	1 105 000.00 CHF	1 124 000.00 CHF
Intervention	66 012.15 CHF	196 877.00 CHF	223 400.00 CHF	225 592.40 CHF	186 600.00 CHF	186 600.00 CHF	618 878.37 CHF	548 000.00 CHF	560 000.00 CHF
Formation	437 175.55 CHF	404 500.00 CHF	590 800.00 CHF	479 525.80 CHF	555 000.00 CHF	606 400.00 CHF	758 066.55 CHF	1 134 000.00 CHF	1 120 000.00 CHF
Véhicules, engins, matériel et équipement	272 995.16 CHF	235 100.00 CHF	248 350.00 CHF	396 951.80 CHF	472 900.00 CHF	412 600.00 CHF	714 142.43 CHF	1 062 300.00 CHF	1 057 500.00 CHF
Contributions et fonds spéciaux (hors taxe d'exemption et contributions des communes)	-121 518.55 CHF	-91 180.70 CHF	-91 180.70 CHF	-173 497.45 CHF	-137 800.00 CHF	-128 100.00 CHF	-343 578.34 CHF	-304 000.00 CHF	-304 000.00 CHF
Charges nettes	1 867 458.14 CHF	2 038 696.30 CHF	2 373 452.38 CHF	2 892 366.29 CHF	2 975 000.00 CHF	3 184 300.00 CHF	4 426 134.81 CHF	5 255 500.00 CHF	5 624 600.00 CHF
Taxe d'exemption	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	-2 640 100.00 CHF	-2 700 000.00 CHF	-2 900 000.00 CHF
Contributions des communes membres	-2 035 840.25 CHF	-2 038 696.30 CHF	-2 373 452.38 CHF	-2 892 366.29 CHF	-2 975 000.00 CHF	-3 184 300.00 CHF	0.00 CHF	-2 555 500.00 CHF	-2 724 600.00 CHF
Résultat final	-168 382.11 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	1 786 034.81 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF
Coût par habitant	53.95 CHF	58.90 CHF	67.50 CHF	76.01 CHF	78.19 CHF	82.48 CHF	41.19 CHF	48.91 CHF	51.88 CHF

	Singine			Sud		
	Comptes 23	Budget 23	Budget 24	Comptes 23	Budget 23	Budget 24
Service généraux, autres	761 576.34 CHF	720 800.00 CHF	851 700.00 CHF	1 913 957.04 CHF	2 088 140.00 CHF	2 084 700.00 CHF
Immeuble du patrimoine administratif PA	547 252.80 CHF	589 200.00 CHF	524 300.00 CHF	1 166 962.12 CHF	1 285 554.00 CHF	1 254 000.00 CHF
Intervention	272 435.45 CHF	226 000.00 CHF	257 500.00 CHF	444 010.40 CHF	447 960.00 CHF	540 000.00 CHF
Formation	481 762.70 CHF	509 750.00 CHF	545 800.00 CHF	1 296 353.94 CHF	1 564 412.00 CHF	1 650 000.00 CHF
Véhicules, engins, matériel et équipement	378 910.36 CHF	428 350.00 CHF	527 500.00 CHF	634 412.02 CHF	972 360.00 CHF	944 000.00 CHF
Contributions et fonds spéciaux (hors taxe d'exemption et contributions des communes)	-146 098.20 CHF	-134 100.00 CHF	-108 500.00 CHF	-313 313.35 CHF	-361 900.00 CHF	-361 900.00 CHF
Charges nettes	2 295 839.45 CHF	2 340 000.00 CHF	2 598 300.00 CHF	5 142 382.17 CHF	5 996 526.00 CHF	6 110 800.00 CHF
Taxe d'exemption	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	-4 322 593.35 CHF	-4 337 557.50 CHF	-4 422 000.00 CHF
Contributions des communes membres	-2 295 839.45 CHF	-2 340 000.00 CHF	-2 598 300.00 CHF	-1 659 027.23 CHF	-1 658 968.50 CHF	-1 688 800.00 CHF
Résultat final	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	-839 238.41 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF
Coût par habitant	50.87 CHF	51.84 CHF	56.93 CHF	49.25 CHF	57.43 CHF	57.40 CHF

On constate que le bataillon Sarine a eu un coût par habitant en 2023 à CHF 41.19

Par comparaison avec les autres districts du canton, le bataillon Sarine est au minimum 19.5% et au maximum 84.5% moins cher que les autres districts. Ces prix par habitant varient d'un montant de CHF 41.19 pour la Sarine et d'un montant maximum à CHF 76.01 pour le Lac.

2.5 HMS et Foyer de jour (rubrique 41)

2.5.1 Information

Il faut rappeler que les secteurs soins (rubrique 4120), matériel soins (rubrique 4122) et Foyer de jour (rubrique 413) sont équilibrés au niveau des charges et des produits en fonction des éléments expliqués ci-dessous :

- Frais d'accompagnement et de soins (rubrique 4120)

Les frais d'accompagnement sont les salaires et les charges sociales afférents au personnel nécessaire à l'accompagnement. Ces frais sont pris en charge par l'Etat.

- Frais de pharmacie (rubrique 4122)

Dès le 1^{er} octobre 2021, le matériel de soins émanant de la liste des moyens et appareils (LIMA) est facturable directement à la caisse maladie du résident, qu'il soit utilisé par un intervenant non professionnel ou une personne soignante.

Les charges des autres secteurs sont couvertes par les recettes liées au prix de pension selon l'explication ci-dessous :

- Frais de pension (rubrique 4125.4220.03)

- Le budget « prix de pension » est couvert par les ressources du résident et les prestations complémentaires. S'il y a déficit, il appartient aux communes-membres de l'association d'en

supporter le montant. Dans le cas présent, il est prévu d'utiliser les résultats cumulés bénéficiaires du HMS.

- Le prix de pension sert à couvrir les frais d'équipement, d'hébergement et d'administration, les frais de repas principaux et collations, y compris les boissons. Il comprend également les charges salariales relatives à ces différents frais.

Les frais financiers du Home médicalisé de la Sarine sont pris en charge par les communes par l'intermédiaire de la CODEMS (à ne pas confondre avec les frais financiers liés à l'emprunt concernant le rattrapage des frais financiers des EMS selon l'article 35bis des statuts qui sont répertoriés dans la rubrique 961).

De manière globale, la masse salariale annuelle, y compris les charges sociales, a été calculée sur la base des directives du Service de la prévoyance sociale, soit :

- Référence à l'échelle des traitements 2024 ;
- Octroi d'un palier complet au 1^{er} janvier 2025 conformément à la LPers ;
- Pas d'indexation prévue lors de l'établissement du présent budget.

- Foyer de jour (rubrique 413)

Principe de financement :

- Le coût des soins est financé par les assureurs-maladie (forfait OPAS) et les pouvoirs publics (coût résiduel des soins) ;
- Le coût de l'accompagnement est financé par l'hôte, sous déduction du forfait octroyé par les pouvoirs publics (selon l'article 30 RPMS) ;
- Le coût d'exploitation est financé par l'hôte ;
- Les frais financiers sont financés par les associations de communes (LPMA art. 18) ;
- Le foyer de jour continuera à ouvrir 3 jours par semaine en 2025 suite à une baisse de la demande.

2.5.2 Analyse des comptes

Il est prévu une perte de CHF 316'100.- au budget 2025. Cette perte est due à la réduction du nombre de résidents pendant la période des travaux du HMS de 140 à 108.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2025 par rapport au budget 2024.

		Budget 2025	Budget 2024	Ecart
4124	HMS-Restaurant (charges)	178 500	32 200	146 300
4124	HMS-Restaurant (produits)	-166 000	-47 000	-119 000

Au début 2025, il est prévu de rouvrir le service au restaurant. Les familles ont toujours la possibilité de manger au restaurant sur inscription.

		Budget 2025	Budget 2024	Ecart
4127	HMS - Non soins (direction/autres frais)	1 261 100	1 199 500	61 600

La variation de ce secteur est liée à l'augmentation des imputations internes des services transversaux.

2.6 Service d'aide et soins à domicile (rubrique 421)

2.6.1 Information

Le budget du Service d'Aide et de soins à domicile est composé comme suit :

- Service d'Aide et soins à domicile – soins

Les charges de ce secteur sont essentiellement composées des salaires, des charges sociales ainsi que les frais directs pour l'activité.

Les recettes sont composées des facturations OPAS (Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins), de la facturation des activités d'économie familiale ainsi que de la subvention cantonale. Cette dernière correspond au 30% des coûts du personnel diminué des recettes.

- Service d'Aide et soins à domicile – soins ergothérapie

Ce secteur enregistre les frais de personnel ainsi que les recettes en relation avec l'activité d'ergothérapie.

- Service d'Aide et soins à domicile – soins diététique

Ce secteur enregistre les frais de personnel ainsi que les recettes en relation avec l'activité de diététique.

- Service d'Aide et soins à domicile – direction et administration

Ce secteur enregistre les frais du personnel administratif du service ainsi que l'imputation interne des services transversaux.

- Aide et soins à domicile – charges d'exploitation

- Toutes les charges d'exploitation et d'administration hors charges salariales (mis à part le personnel de nettoyage) sont mentionnées dans ce secteur.

2.6.2 Analyse des comptes

La part des communes selon le budget 2025 est de CHF 7'863'500.- contre CHF 7'667'900.- en 2024. Cela représente 41.75 % du total des charges du budget 2025.

Cette augmentation est en lien avec la stratégie présentée lors des dernières assemblées des délégués qui vise à répondre à l'augmentation constante des personnes de plus de 80 ans par une augmentation ciblée des EPT dans les soins à domicile.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2025 par rapport au budget 2024.

		Budget 2025	Budget 2024	Ecart
4210.3010	SASDS salaires personnel	12 688 600	12 490 900	197 700

Cette augmentation est liée à l'engagement en 2025 de 2 EPT, ainsi qu'aux augmentations standards de salaires (paliers) conformément à la LPers.

		Budget 2025	Budget 2024	Ecart
4210.4221.01	Evaluations et conseils OPAS 7	1 450 000	1 450 000	-
4210.4221.02	Facturation examens et soins OPAS 7	3 100 000	3 100 000	-
4210.4221.03	Facturation soins de base complexe OPAS 7	3 600 000	3 500 000	100 000

Cette augmentation de recettes est due à l'engagement de 2 EPT en 2025.

		Budget 2025	Budget 2024	Ecart
4211	SASDS - Ergothérapie (charges)	503 400	513 900	-10 500
4211	SASDS - Ergothérapie (produits)	-522 000	-520 000	-2 000

Les recettes ont été adaptées en tenant compte des chiffres au 30 juin 2024. Malgré la diminution des recettes le secteur reste légèrement bénéficiaire.

		Budget 2025	Budget 2024	Ecart
4215	SASDS - Direction et administration (charges)	1 779 500	1 677 900	101 600
4215	SASDS - Direction et administration (produits)	-54 000	-54 000	-

L'augmentation de ce secteur est principalement liée aux changements d'échelons des collaborateurs ainsi que l'augmentation des imputations internes des charges des services transversaux.

2.7 Service des ambulances (rubrique 422)

Le déficit à charge des communes est de CHF 1'557'100.-, soit une diminution de CHF 8'400.- par rapport au budget 2024. La part des communes représente 25.83 % du total des charges du budget 2025.

Ci-après, nous vous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2025 par rapport au budget 2024 ou méritant des explications.

		Budget 2025	Budget 2024	Ecart
4220.3010.01	SAS personnel soins	3 033 000	2 962 000	71 000
4221.3010.01	SAS personnel administration	343 900	433 400	-89 500
	TOTAL	3 376 900	3 395 400	-18 500

		Budget 2025	Budget 2024	Ecart
4221.3181.01	Pertes sur débiteurs	160 000	160 000	-

Dans le cadre de la facturation du service des ambulances aux patients, il n'est actuellement pas possible d'avoir un accord avec les assurances pour le paiement selon le système du tiers payant. Par conséquent, certains patients utilisent le montant reçu de l'assurance à d'autres fins et nous nous retrouvons souvent avec un acte de défaut de biens (ADB) qui ne peut être encaissé.

Un mandat a été donné au service des finances de la ville de Fribourg à la fin de l'année 2015 pour réactiver les ADB. La Ville de Fribourg nous facture un montant de CHF 300.- mensuellement pour ses honoraires. Jusqu'à fin octobre 2024, les rachats d'actes de défaut de biens qui nous ont été versés représentent un montant de CHF 11'414.08 auquel il faut retrancher 20% de frais d'encaissement.

		Budget 2025	Budget 2024	Ecart
4222.3150.02	Entretien et réparation mobilier	15 000	30 000	-15 000

Cette position du budget a été revu à la baisse suite au déménagement des ambulances dans leurs nouveaux locaux en fin 2024.

	Frais	Budget 2025	Budget 2024	Ecart
4222.3120.00	Charges Batpol	13 000	-	+ 13 000
4222.3160.00	Location Batpol	211 000	-	+ 211 000

Dès le 1^{er} octobre 2024, le service des ambulances intègre le bâtiment du BATPOL à la route de l'Aurore 4 à Fribourg. Ces locaux sont loués à la Ville de Fribourg dès cette date. En 2025, le montant

budgeté est pour toute l'année. Cette nouvelle charge a été validée lors de l'Assemblée des délégués du mois de mai.

	Frais de véhicules	Budget 2025	Budget 2024	Ecart
4222.3151.54	Frais MESA 54 - FR 144754	33 000	33 000	-
4222.3151.55	Frais MESA 55 - FR 144755	33 000	33 000	-
4222.3151.56	Frais MESA 56 - FR 144056	33 000	33 000	-
4222.3151.57	Frais MESA 57 - FR 144057	33 000	33 000	-
4222.3151.58	Frais MESA 58 - FR 144058	33 000	33 000	-
4222.3151.62	Frais MESA 62 - FR 144062	8 000	8 000	-
	Total	173 000	173 000	-

Il est prévu de maintenir les charges 2025 à hauteur de celles de 2024.

2.8 Centre de coordination (rubrique 490)

En fonction de la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, l'article 12 donne les compétences suivantes aux Réseaux, dans le domaine de la coordination :

L'association (de district ou Réseau médico-social du district) :

- 1) *coordonne l'offre de prestations médico-sociales ;*
- 2) *assure l'information de proximité relative à l'offre de prestations ;*
- 3) *établit les critères d'admission pour les accueils résidentiels de longue durée dans les EMS qu'elle exploite ou qu'elle mandate et valide les demandes individuelles y relatives.*

Le Centre de coordination est actif depuis le 1^{er} juillet 2018. Ses missions sont les suivantes :

- L'information de proximité à la personne âgée, à ses proches et à tous les partenaires du Réseau santé de la Sarine ;
- La vision globale, en temps réel, des disponibilités de tous les établissements du Réseau pour toutes les formes d'accueil (longs et courts séjours) ;
- L'évaluation, l'orientation, la priorisation et le traitement des demandes, selon des critères connus de tous les acteurs ;
- La coordination entre les fournisseurs de prestations ;
- L'évaluation permettant l'ajustement des pratiques et des ressources aux besoins.

Il respecte les bases de la prise en charge en soins gériatriques et place la dignité de la personne âgée au centre de son action. Pour ce faire, il :

- respecte l'auto-détermination de la personne âgée ;
- favorise l'anticipation, l'institutionnalisation au bon moment ;
- respecte l'autonomie des EMS qui restent libres d'accepter ou refuser un placement ;
- agit impartialement envers tous les acteurs ;

Le Centre de coordination contribue à diminuer le nombre de jours d'hospitalisation avant le transfert en EMS. Le coût d'une journée d'hospitalisation est estimé à CHF 1'000.

Grâce au Centre de coordination, certains aînés pourraient rester plus longtemps à domicile.

Le Centre de coordination a effectué 587 évaluations en 2023 pour la Commission des indemnités forfaitaires. Les demandes traitées pour cette même année sont au nombre de 1'455 pour les soins à domicile.

Vous trouverez ci-dessous les demandes de longs séjours standards (hors USD) traitées pour les EMS en 2023.

Mois	Nombre de demandes reçues	Nombre de placements effectués (définitif)	Provenance des demandes				
			HFR	Domicile	UATO	RFSM	Autres
Janvier	37	24	22	11	1	2	1
Février	36	27	17	16		2	1
Mars	43	24	11	30		2	
Avril	26	15	12	11	2		1
Mai	38	19	14	18	1	2	3
Juin	46	28	24	18		1	3
Juillet	34	15	14	11	2	3	4
Août	24	14	7	12		4	1
Septembre	32	11	17	8			7
Octobre	37	18	19	13		3	2
Novembre	46	23	22	21	2		1
Décembre	40	19	15	23		2	
Total	439	237	194	192	8	21	24

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2025 par rapport au budget 2024, ou méritant des explications.

		Budget 2025	Budget 2024	Ecart
4900	Total des charges	716 300	694 500	21 800
4900	Total des produits	-87 000	-87 000	-

L'augmentation des frais du service est liée aux imputations internes.

2.9 PassePartout Sarine (rubrique 533)

Le Réseau santé de la Sarine met la réception du HMS à disposition pour répondre au téléphone du PassePartout et pour planifier les courses de leurs trois véhicules.

Dès l'exercice 2019, le RSS facture au PassePartout une participation aux loyers et aux frais d'utilisation de l'infrastructure du HMS.

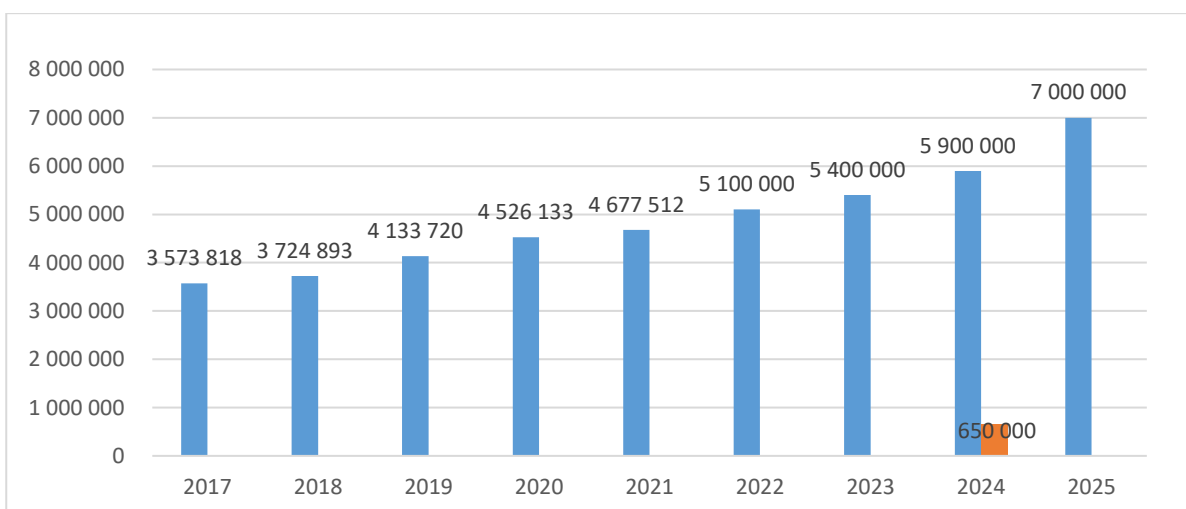
2.10 Commission des indemnités forfaitaires (rubrique 579)

Dès l'exercice 2020, la Commission des indemnités forfaitaires est intégrée dans les états financiers du RSS.

Le droit aux indemnités forfaitaires est régi par la loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF) du 12 mai 2016 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Le montant maximum d'indemnité était fixé à CHF 25 par jour. A partir de l'année 2024, ce montant a été augmenté à CHF 35.-

L'évolution financière de ce poste est liée au nombre de demandes ainsi qu'au degré de l'aide apportée. Le nombre de personnes touchant cette aide est en constante évolution.

Le montant des indemnités forfaitaires mis au budget 2024 était de CHF 5'900'000.- (montant effectif probable d'ici fin 2023 CHF 5'500'000.-). Le chiffre de CHF 7'000'000.- présenté dans le présent budget a été calculé sur la base des chiffres connus au 30 juin 2024. Le graphique ci-dessous vous démontre l'évolution en francs des indemnités forfaitaires.



L'augmentation de CHF 650'000.- est dû à la décision du Conseil d'Etat d'augmenter le montant maximum d'indemnité journalière de CHF 25.- à CHF 35.- courant mois de décembre 2024. Ce nouveau montant n'avait pas pu être intégré au budget 2024. Cependant, l'augmentation pour le budget 2025 est de CHF 450'000.- si on considère que les CHF 650'000.- sont attribués à l'exercice 2024.

2.11 Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS) (rubrique 950)

La CODEMS a été intégrée au Réseau dès l'exercice 2018. Le montant facturé aux communes sera de CHF 13'785'200 contre CHF 14'341'600.- en 2024 soit un montant au budget de CHF 556'400.- inférieur par rapport à celui de l'année passée. Cette diminution au budget est due aux facteurs suivants :

- une anticipation d'une baisse des taux d'intérêts
- le remboursement lié au rattrapage des frais financiers à certains EMS, ce qui implique une baisse des amortissements.

3 Budget d'investissement

3.1 Mise en place d'un intranet RSS - CHF 45'000.-

L'objectif est de renforcer l'efficacité de notre communication interne, la mise en place d'un intranet facilitera l'accès à l'information, la collaboration entre les équipes multi-sites et permettra de mieux partager les initiatives, de renforcer notre culture d'entreprise et les procédures au sein de notre organisation.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2026. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 25 %. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 %, le coût de cet investissement pour l'année 2026 sera de CHF 11'970.-.

3.2 Remplacement des tablettes - CHF 175'000.-

Le remplacement des tablettes du SASDS intervient après la fin de l'amortissement des tablettes actuelles. Elles ont été correctement utilisées tout au long de leur service et donnent encore satisfaction. Nous souhaitons cependant procéder à leur remplacement tout au long de l'année 2025 pour étaler les changements sans prendre le risque de voir les tablettes tomber en panne si l'on attend trop longtemps.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2026. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 25 %. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2026 de CHF 46'550.-.

3.3 Remplacement de la suite Office 2016 - CHF 105'000.-

La suite Office 2016 actuellement utilisée arrive en fin de support de la part de Microsoft en octobre 2025. Pour éviter tout danger lié à la survenue de failles de sécurité dues à un manque de maintenance, nous devons changer toutes les versions de Office 2016 par la version plus récente. En procédant ainsi, nous ne sommes pas dépendant des fluctuations de prix des versions basées dans le cloud et nous pouvons, comme nous l'avons fait pour la version 2016, étendre la durée de l'amortissement.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2026. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 25 %. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2026 de CHF 27'930.-.

3.4 Extension du système de gestion des accès - CHF 60'000.-

La caserne de Fribourg a été équipé d'un système de pointe pour la gestion des accès. Le projet s'est déroulé entre janvier 23 et octobre 24, et permet une souplesse d'utilisation qui donne entière satisfaction au corps des pompiers. L'objectif de cette extension est d'équiper les autres points de départ de la même technologie afin d'uniformiser les usages.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2026. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 25 %. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2026 de CHF 15'960.-.

3.5 Remplacement des équipements réseaux des antennes SASDS - CHF 18'000.-

Les Antennes du SASDS ont été équipées de switches classiques mais peu sécurisé. Cela est essentiellement dû au fait que la technologie a beaucoup évolué depuis. Pour assurer une sécurité des sites distants nous nous appuyons sur un SOC managé opéré par Sophos. L'équipement des antennes par des switches Sophos permettra d'étendre cette surveillance à l'ensemble de ces sites, tout comme cela est fait pour les points de départs des pompiers.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2026. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 25 %. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2026 de CHF 4'788.-.

3.6 Achat de 2 vélos électriques pour le SASDS - CHF 13'000.-

La mobilité est au cœur de nos préoccupations. Grace à cet achat nous souhaitons remplir les attentes et conditions du plan de mobilité mis en place au RSS, offrir aux collaborateurs la possibilité de se déplacer en vélo en lieu et place de la voiture, réduire les frais kilométriques remboursés. Cet investissement est une suite logique aux achats effectués ces dernières années. Nous souhaitons investir dans des vélos 45 pour les trajets plus longs et augmenter notre couverture de secteur en vélo. Notamment à l'antenne 4 de Grange-Paccot.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2026. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un amortissement de 15%. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2026 de CHF 2'158.-.

3.7 Crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle caserne pour le secteur de Sarine Nord - CHF 400'000.-

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la défense incendie et secours (LDIS) une nouvelle organisation des sapeurs-pompiers de la Sarine a été mise en place avec de la création de 8 compagnies constituant le Bataillon Sarine.

La compagnie Sarine Nord qui couvre le territoire de Belfaux, La Sonnaz, Grolley et Ponthaux fonctionnent actuellement avec 2 points de dépôts. Ces anciennes casernes ne permettent pas d'accueillir l'entier de la dotation en véhicules et matériel. Lors d'alarmes, le fait que les pompiers miliciens partent de 2 endroits différents complique l'organisation et ne permet pas au chef d'intervention d'avoir une vision d'ensemble des moyens engagés.

Après plusieurs échanges avec la commune de Grolley, celle-ci dispose d'un terrain (Art 1416) qui permettrait d'accueillir une nouvelle caserne pour la compagnie Sarine Nord.

Un crédit d'étude est nécessaire afin d'organiser un concours d'architecture et de mener les travaux de la phase de projet. (SIA 31 à 32).

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, l'année qui suit le décompte final de la construction de la caserne. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 3 %.

3.8 Crédit de construction pour la nouvelle caserne à Marly - CHF 5'774'000.-

Au vu de l'importance du montant sollicité afin de réaliser cette nouvelle caserne, un message spécifique a été rédigé.

3.9 Adaptations techniques chariots de soins HMS - CHF 22'700.-

Cet investissement fait suite à l'achat des chariots de médicaments effectués en 2022 permettant la distribution simplifiée et plus sécuritaire des médicaments préparés en pharmacie. L'étape suivante consiste à informatiser les chariots et à les équiper pour plus d'ergonomie et de sécurité au travail.

Les objectifs : gain de temps, sécurité, simplification des tâches, modernisation du processus.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2026. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 10 %. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2026 de CHF 2'633.20.

3.10 Achat de 10 matelas à air anti-escarres - CHF 12'600.-

Cet investissement permet de remplacer la location de matelas anti escarres.

Ces locations nous rendent tributaires du fournisseur et du maintien à jour de la liste d'attribution/retrait évitant ainsi des locations inappropriées.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2026. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 7 %. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2026 de CHF 1'083.60. **Ce montant sera financé par le biais de la rubrique CODEMS.**

3.11 Achat de système d'alarme pour lit HMS - CHF 7'600.-

Cet investissement permettra de remplacer un système ancien de tapis sonnettes qui devient obsolète.

Nous pouvons grâce à l'investissement des nouveaux lits acquérir un système plus moderne et adapté à nos besoins et surtout à ceux des résidents qui ont des risques de chute, de déambulation.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2026. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 10 %. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2026 de CHF 881.60. **Ce montant sera financé par le biais de la rubrique CODEMS.**

3.12 Remplacement d'un appareil de réanimation Lukas - CHF 18'000.-

Le remplacement des appareils de réanimation Lukas du service est prévu sur plusieurs années. Ce dispositif est en fonction depuis plus de 10 ans et nécessite d'être renouvelé.

Ce renouvellement a pour objectif de fournir des prestations de qualité dans la prise en charge des arrêts cardio-respiratoires en offrant un massage cardiaque continu et performant, répondant aux normes en vigueur.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2026. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un amortissement de 10%. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2026 de CHF 2'088.--.

3.13 Achat d'un nouveau brancard pour MESA 54 - CHF 62'000.-

En lien avec le remplacement de l'ambulance MESA 54, il convient également de remplacer le brancard qui équipe ce véhicule. Le système Power Load qui équipe tous nos véhicules a été choisi. Il est connu de nos collaborateurs et offre toutes les garanties de sécurité et d'ergonomie requises.

L'objectif de cette acquisition est d'offrir une solution ergonomique et sécuritaire aux patients et aux collaborateurs tout en garantissant un équipement uniformisé des véhicules.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2026. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 10 %. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2026 de CHF 7'192.--.

3.14 Remplacement de l'ambulance MESA 54 - CHF 250'000.-

Le renouvellement des véhicules du SAS se fait selon une planification établie. Pour mémoire, le service est doté de 5 ambulances et d'un véhicule de service.

Le véhicule MESA 54 qu'il s'agit de remplacer a été immatriculé en 2018 et affiche environ 250'000 km. Il sera gardé comme véhicule de réserve pour remplacer une autre ambulance en cas de panne ou de casse.

Ce renouvellement a pour objectif de garantir un bon fonctionnement du service en fournissant aux patients, ainsi qu'aux collaborateurs un parc véhicule répondant aux standards de sécurité et d'ergonomie.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2026. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un amortissement de 20 % ainsi qu'un taux d'intérêt de 1.60%. Le coût de cet investissement sera pour l'année 2026 à CHF 54'000.--.

3.15 Remplacement des radios POLYCOM (étape 2) - CHF 34'000.-

Lors de l'établissement du budget 2024, un message d'investissement proposant le remplacement des radios Polycom en 2 étapes avait été présenté. Il s'agit maintenant de terminer ce renouvellement débuté en 2024.

Pour rappel, la Confédération qui gère le réseau de communication Polycom impose un changement de radio en passant du modèle TPH 700 à la nouvelle génération TPH 900. De plus, le fournisseur des appareils actuels a cessé la production.

Le but de cet investissement est donc de répondre aux obligations fédérales et de garantir les communications en interventions avec la centrale 144, ainsi qu'avec nos divers partenaires feux bleus.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2026. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 10 %. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2026 de CHF 3'940.-.

3.16 Acquisition d'un système de Quality Management - CHF 35'000.-

Tous les 4 ans, les services d'ambulances du canton doivent renouveler leur autorisation de pratique en démontrant l'obtention de la reconnaissance qualité IAS. Actuellement, la préparation de cet audit qualité représente un travail conséquent que chaque service fait de son côté et à sa manière.

L'acquisition du système de Quality Management proposé permettrait d'atteindre 2 objectifs importants :

- Création d'un système de processus, de procédures et d'indicateurs semblables pour tous les services utilisateurs

- Création d'une plateforme informatique (application) permettant de répertorier la gestion des tâches, les indicateurs, le signalement des incidents et les mesures d'amélioration.

Il est important de signaler que l'ensemble des services d'ambulances du canton se sont engagés à participer à ce projet. De plus, les cantons de Vaud, Valais, Genève et Neuchâtel vont s'inscrire dans la même démarche.

Le SAS a ainsi l'opportunité de participer au développement d'un projet commun sur le canton mais également en Romandie permettant de répondre aux normes qualités exigées par l'IAS, mais également de se doter d'un outil performant répondant à un réel besoin.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2026. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un amortissement de 25%. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2026 de CHF 9'310.-.

3.17 Achat de 6 vélos électriques pour la compagnie Fribourg - CHF 38'000.-

La densification du trafic en Ville de Fribourg et les embouteillages qui en découlent compliquent l'arrivée des sapeurs-pompiers miliciens en caserne lors d'alarmes. Aux heures de pointes, cette situation peut même retarder le départ des premiers moyens d'interventions. Pour y remédier, nous proposons l'achat de 6 vélos électriques 45km/h.

Comme la compagnie Fribourg fonctionne avec un système de piquet à la semaine, l'idée serait de mettre à disposition des miliciens ces vélos électriques qu'ils garderaient durant leur semaine d'astreinte. Ce moyen de transport leur permettrait d'être en tout temps rapidement à la caserne en cas d'alarme.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2026. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un amortissement de 15%. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2026 de CHF 6'308.-.

4 Conclusions

Le Comité de direction du Réseau santé de la Sarine propose à l'Assemblée des délégués, au vu de ce qui précède, d'accepter le budget de fonctionnement et les crédits d'investissements suivants :

3.1	0220.5200.26	Mise en place d'un intranet	45 000
3.2	0222.5060.58	Remplacement tablettes SASDS	175 000
3.3	0222.5200.27	Remplacement de la suite Office 2016 par Office 2021	105 000
3.4	0222.5060.59	Equiperment des casernes d'un système de gestion des accès	60 000
3.5	0225.5060.60	Remplacement de l'équipement des antennes SASDS	18 000
3.6	4216.5060.65	Achat 2 vélos électriques 45km/h SASDS	13 000
3.7	1500.5040.39	Crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle caserne pour le secteur Sarine Nord	400 000
3.8	1500.5040.38	Nouvelle caserne de Marly avec l'antenne 2 des SASDS	5 774 000
3.9	4120.5060.62	Aménagement technique de chariots de soin	22 700
3.10	4120.5060.63	Achat 10 matelas anti-escarres	12 600
3.11	4120.5060.61	Système d'alarme pour lit	7 600
3.12	4220.5060.69	Achat Lukas appareil de réanimation	18 000
3.13	4220.5060.67	Remplacement brancards	62 000
3.14	4220.5060.66	Remplacement de l'ambulance MESA 54	250 000
3.15	4220.5060.68	Remplacement des radios et accessoires Polycom	34 000
3.16	4220.5060.70	Création d'une plate-forme Quality Management	35 000
3.17	1500.5060.64	Achat de 6 vélos électriques 45 km/h pour la compagnie de Fribourg	38 000
		TOTAL	7 069 900

Il est à noter qu'un message pour la requalification de l'espace parking et SAS sur le site du HMS sera présenté lors de l'Assemblée des délégués du mois de mai 2025.